

***Quand une organisation syndicale est en désaccord, elle quitte la négociation ! Quand le Medef, isolé, ne réussit pas à forcer la main aux autres délégations patronales, il annule la séance de négociation !***

## 5<sup>e</sup> séance de négociations

Jeudi 21 novembre, situation quasi inédite, la séance de négociation a été annulée pour cause de désaccord entre organisations patronales.

Le Medef, veut supprimer l'obligation légale de financement de la formation professionnelle. Il propose de la remplacer par une contribution de 0,8% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 10 salariés (actuellement 1,6 % minimum) et de 0,4 % pour les moins de 10 (actuellement 0,55 % minimum). Il ne prévoit aucun financement spécifique pour le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le CPF étant au cœur de cette négociation, le Medef y voit une fenêtre de tir pour externaliser de l'entreprise la responsabilité en matière de formation professionnelle qualifiante, la limitant à «l'employabilité» et l'adaptabilité.

Le Medef joue sur l'ambiguïté du caractère universel du CPF pour atteindre son but et renvoyer l'essentiel de sa mise en œuvre et de son financement à la collectivité.

Les propositions du Medef sont aussi une attaque frontale contre la mutua-

lisation. La CGT avec l'ensemble des autres organisations, y est fortement attachée, car elle favorise l'accès à la formation des salariés des petites et moyennes entreprises, notamment en sous traitance.

**Les camarades en charge de cette négociation souhaitent alerter les organisations de la CGT sur ce qui est en train de se jouer dans cette négociation, qui va bien au-delà de la formation professionnelle. Le Medef teste sa capacité à accentuer le virage libéral dont le premier acte a été l'ANI du 11 janvier transposé dans la loi dite de «sécurisation de l'emploi».**

Nous avons affaire à un Medef de combat qui veut désengager l'entreprise, non seulement de sa responsabilité en matière de formation professionnelle, mais de toute responsabilité sociale. Cela s'inscrit dans sa croisade pour baisser le soit disant «coût du travail». C'est une attaque redoutable pour baisser les salaires directs et socialisés.

La CGT a rendu publiques ses propositions en matière de CPF, de CEP, de financement, de gouvernance, de

GPEC territoriale et de branche et de délibération sociale du plan de formation, de formation initiale différée et de portabilité du CIF (cf. la contribution de la CGT en lien).

Ces propositions font apparaître des points de convergence qui rendent crédible la signature d'un accord sans un Medef enfermé dans une démarche unilatérale.

Nos propositions retiennent d'ailleurs l'attention des organisations syndicales et plus largement.

Une réunion de cinq confédérations est programmée en début de semaine prochaine, juste avant la séance de négociation du 5 décembre. Nous y porterons le mandat de construire une stratégie qui permette de défendre les droits des salariés et des demandeurs d'emploi et gagner de nouvelles avancées en matière d'accès à la formation.

Reste une interrogation : alors même que l'attitude du Medef rompt totalement avec la lettre de cadrage proposée à la négociation par Michel Sapin, que veut vraiment le gouvernement en matière de formation professionnelle ?

## Le Medef ne veut pas réellement négocier !

La négociation n'a de sens que si chaque organisation syndicale et patronale entre honnêtement dans cette démarche avec la volonté d'aboutir.

Les président et vice-président du Medef ont fait récemment des déclarations inquiétantes. Elles marquent une volonté de rupture avec les fondements du dialogue social dans notre pays !

Ainsi, pour le Medef, la négociation n'a plus pour objectif d'aboutir à des convergences entre les intérêts des salariés et ceux des employeurs, mais d'arriver « à un accord qui corresponde au mandat adopté à l'unanimité par le comité directeur du Medef ».

Pour la CGT, la négociation n'est pas un engagement à signer, mais à travailler ensemble et à construire une position où chacun peut se retrouver. En affirmant son refus d'aboutir à des accords « qui ne

satisferaient pas pleinement le Medef », son président place les organisations syndicales devant un chantage inacceptable.

La négociation formation professionnelle qui est en cours fait les frais de ce chantage. Elle a si peu avancé en quatre séances, que l'on se demande si elle a encore une chance d'aboutir dans les délais fixés par le ministre en charge de la formation professionnelle.

La CGT avait exprimé ses réserves sur l'ouverture d'une nouvelle réforme de la formation professionnelle, annoncée comme globale à partir de la création d'un nouveau dispositif, le CPF (compte personnel de formation). Elle avait alerté sur l'impréparation de la démarche et la contradiction entre l'ambition d'une réforme prétendant changer profondément le système actuel de la formation professionnelle et les délais excessivement courts imposés à cette négociation.

Nos inquiétudes étaient justifiées. Le Medef veut se saisir de la situation ainsi créée pour tenter de passer en force et remettre en cause les droits obtenus dans les accords nationaux interprofessionnels de 2003 et 2009 que la CGT avait signés. Ces exigences rendent inutile une nouvelle bilatérale.

La responsabilité des cinq confédérations syndicales, ainsi que celle des deux autres organisations patronales, est engagée. Se laisseront-elles dicter un accord aux seules conditions du Medef ou sauront-elles construire ensemble les bases d'un accord profitable à tous.

Le Medef aurait déclaré qu'un bon accord n'était pas nécessairement signé à 8. Pourquoi ne pas le prendre au mot et aboutir à un accord signé à sept sans le Medef ?

Montreuil, le 19 novembre 2013

## Négociation formation professionnelle : encore un rendez vous de raté !

Le Medef annule la séance de négociation prévue aujourd'hui. Cet événement inédit met désormais sur la place publique de graves dissensions entre les délégations patronales.

La tentative de passage en force du Medef sur la suppression de l'obligation légale aura conduit à cette situation.

La CGT avait souligné à plusieurs reprises les risques d'une négociation visant une réforme globale du système de formation professionnelle continue dans des délais aussi contraints.

Sur la question cruciale des moyens financiers, la CGT réaffirme sa

volonté de voir maintenues une obligation de financement et une mutualisation de haut niveau qui dégage les moyens d'une politique nationale interprofessionnelle :

- participant au développement économique des secteurs d'activité et des territoires,
- permettant de corriger les inégalités d'accès à la formation des publics les plus fragiles,
- concourant à la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle.

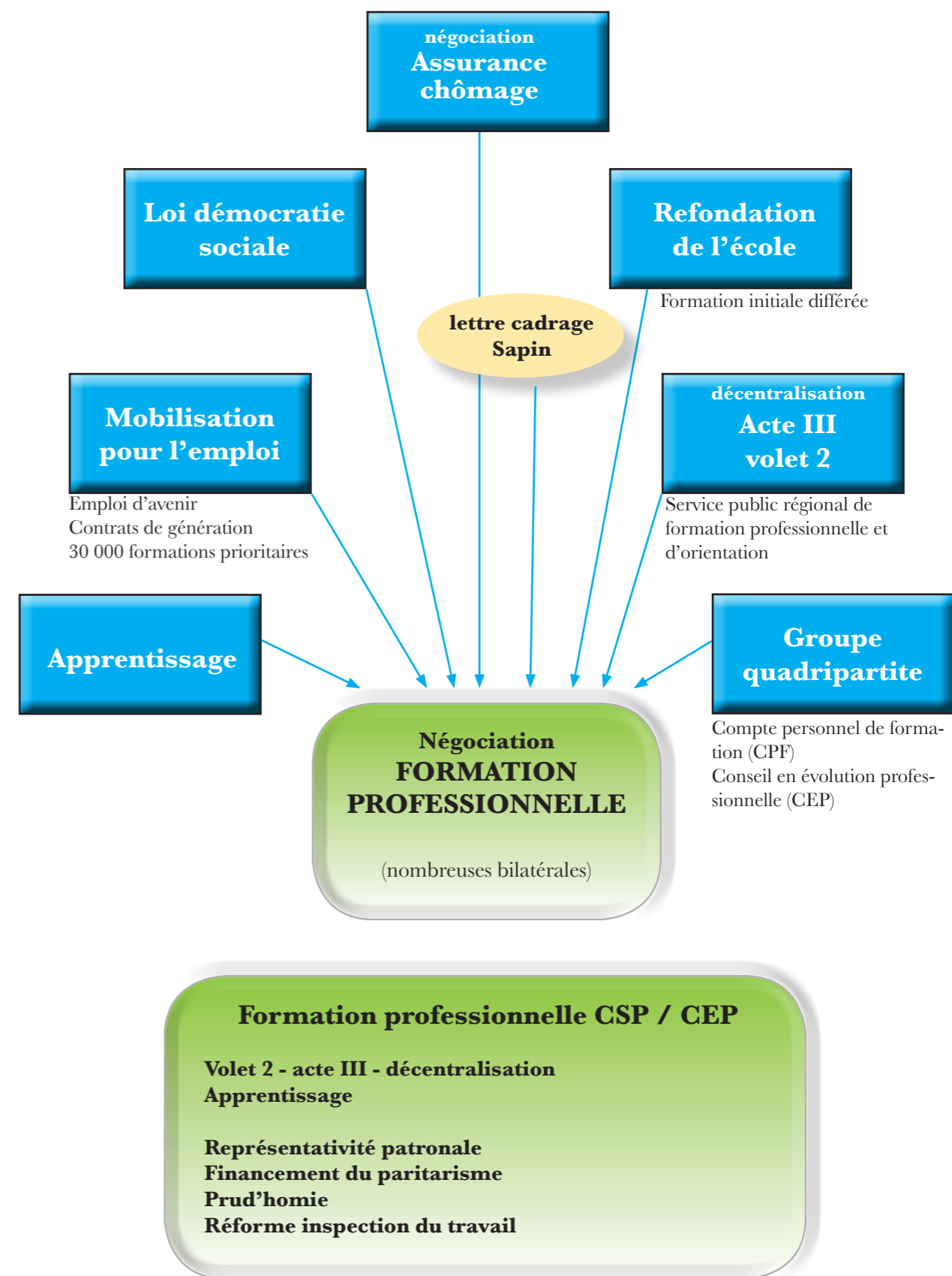
Lors des séances précédentes, à l'exception du Medef, les partici-

pants ont marqué leur volonté de construire et d'améliorer le système de formation professionnelle dans l'état d'esprit qui a permis les accords unanimes de 2003 et 2009.

Pour la CGT, la négociation ne se résume ni au maintien de l'obligation légale, ni à l'intégration du CPF et du CEP. Elle entend faire valoir les propositions qu'elle a rendues publiques et note avec satisfaction que plusieurs organisations syndicales et patronales, dans une démarche responsable, avancent elles aussi des propositions constructives.

Communiqué de la CGT Montreuil, le 21 novembre 2013

## Une négociation dans un contexte particulier



le 26 novembre 2013

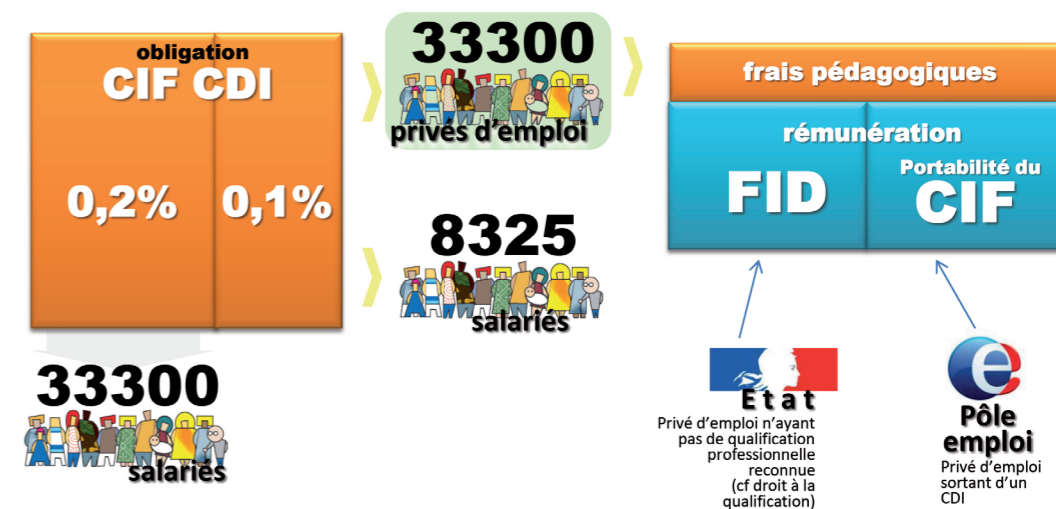
Une loi fourre tout annoncée

RÉFORME DE LA FORMATION  
**PROPOSITION CGT**

PLUS DE PERSONNES AVEC UNE FORMATION QUALIFIANTE OU DIPLÔMANTE  
PLUS DE PRIVÉS D'EMPLOI FORMÉS  
PLUS DE PERSONNES DE FAIBLE NIVEAU FORMÉES

AVEC UNE  
**AUGMENTATION  
DE 50%  
DE L'OBLIGATION  
DE FINANCEMENT DU CIF  
(CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION)**

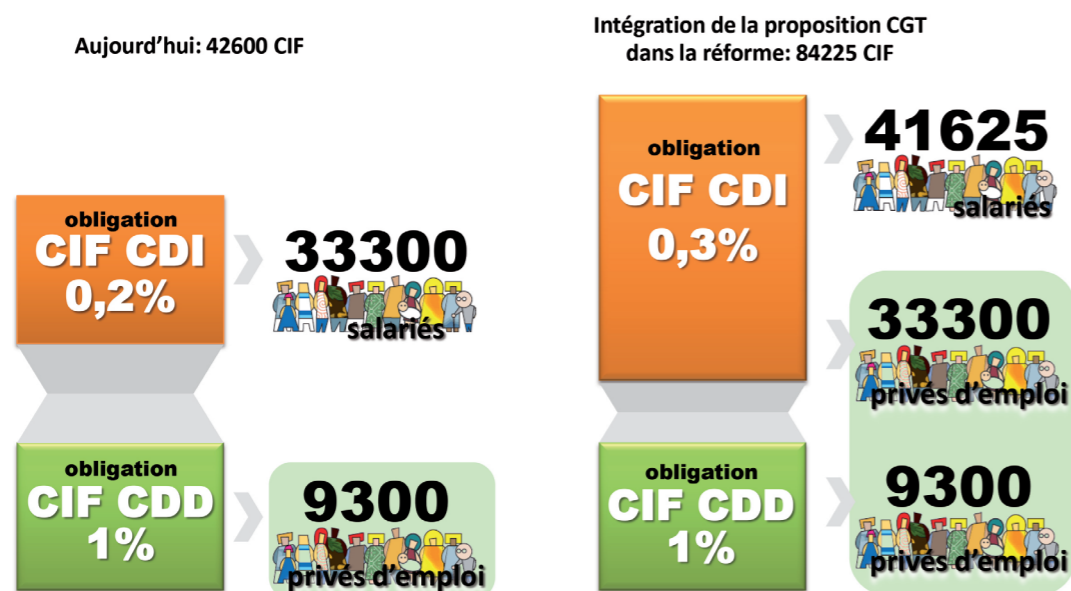
obligation de financement du CIF CDI portée à 0,3%  
**portabilité du CIF**  
CIF dans la formation initiale différée



Financement du CIF CDI en % de la masse salariale brute annuelle des CDI

Les calculs sont basés sur les chiffres 2011

**Proposition CGT: porter à 0,3% l'obligation de financement du CIF CDI**  
En contrepartie, la rémunération de fin de formation des demandeurs d'emploi doit être prise en charge par le budget de l'Etat



Financement du CIF CDD en % de la masse salariale brute annuelle des CDD  
Financement du CIF CDI en % de la masse salariale brute annuelle des CDI

Les calculs sont basés sur les chiffres 2011

**Prochaines rencontres**  
Jeudi 5 décembre 2013  
Jeudi 12 décembre 2013